

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 9/2020

le 2 novembre 2020

Travaux de constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet – Décompte final.

10.03-2010-PAD-rc-Comm09-Pavillons-scolaires-Courbet-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux relatifs au préavis N° 6/2019 concernant l'objet cité en marge, nous vous communiquons ci-après le décompte final.

| | | |
|---|-----|--------------|
| Crédit accordé par votre conseil selon le préavis municipal N° 6/2019 | Fr. | 1'023'000.-- |
| Montant des travaux exécutés | Fr. | 1'034'188.65 |
| Dépassement | Fr. | 11'188.65 |

Le crédit accordé a également été utilisé pour la mise en place et le raccordement aux services techniques de classes provisoires supplémentaires rue du Collège. Cette extension a permis d'accueillir 3 classes de RAC (raccordement) offrant ainsi toute la filière de formation obligatoire à La Tour-de-Peilz. Cette solution répond aux attentes de la Direction des Ecoles et permet des économies et revenus supplémentaires pour la Commune d'environ Fr. 100'000.--/an.

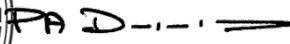
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 5 octobre 2020

